

**AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT 2780-2020-1  
CONSULTATION ÉCRITE**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2780-2020-1.**

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 381-2020, à sa séance du 21 septembre 2020, le projet de règlement 2780-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout d'usages industriels et commerciaux dans la zone industrielle Dk06I, située sur le boulevard Industriel, entre la rue du Centre et le boulevard Poirier.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Zones existantes concernées</b>
1 a) i) et 1b)	Permettre l'usage de réparation, d'entretien et de remisage d'embarcations, dans la zone industrielle Dk06I, située sur le boulevard Industriel, entre la rue du Centre et le boulevard Poirier, limité à un établissement de ce type dans la zone et à la hauteur de l'objet entreposé pour la hauteur maximale d'entreposage.	Dk06I
1 a) ii) et 1b)	Permettre la classe d'usages de dépôt et entretien des transports dans la zone industrielle Dk06I, située sur le boulevard Industriel, entre la rue du Centre et le boulevard Poirier, limité à un établissement de ce type dans la zone et à la hauteur de l'objet entreposé pour la hauteur maximale d'entreposage.	Dk06I

Ce projet de règlement concerne la zone Dk06I.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **13 octobre 2020, 16 h 30**.


Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à [greffe@ville.magog.qc.ca](mailto:greffe@ville.magog.qc.ca) et être reçus au plus tard le 13 octobre 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 23 septembre 2020.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe